

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
08 JUIN 2021

Nombre de Membres

En Exercice 13

Présents 7

Votants 11

OBJET :
5. ACCORD – CADRE POUR LA MISSION DE GESTION, DE CONFECTION ET DE DISTRIBUTION DES REPAS SERVIS AU RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL, PERSONNEL COMMUNAL, MULTI ACCUEIL, CENTRES DE LOISIRS ET PERSONNES AGEES DU CCAS. PROCEDURE MARCHE PUBLIC. AVENANT.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Envoyé en préfecture le 02/07/2021
Reçu en préfecture le 02/07/2021
Affiché le
ID : 659 265804003-20210615-01072021005_AB-DE

L'an deux mil vingt et un, le mardi quinze juin à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est assemblé à l'hôtel de ville dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Marie-Françoise BILLIAU-BODELLE, Delphine BOULENGER-HAVEZ, MM. Marc BEZILLE, Joël BACLET, Jean Pierre ENGELAERE

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Nicole CAMBRON donnant procuration à M. Marc BEZILLE, M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à M. Joël BACLET, Mme Martine LORPHELIN donnant procuration à Mme Martine BEURAERT et Mme Marie Josée RUHLAND donnant procuration à Mme Delphine BOULENGER

Absents : M. Régis DEVEY, Mme Christiane CAPPELLE

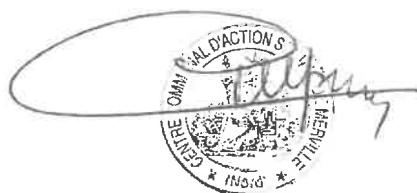
Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président rappelle qu'un groupement de commandes avec la Mairie de Merville a été constitué par délibération du 15 mai 2018 pour la prestation de service de préparation de repas et de distribution pour les écoles, le personnel communal, le multi-accueil, les centres de loisirs et les personnes âgées et par délibération du 26 juin 2018 un avenant a été ajouté pour une proposition concernant la partie du centre social Stéphane Hessel des tarifs enfants à 2,03 € HT. Afin d'harmoniser les tarifs avec celui de la commune, il avait été demandé de distinguer les tarifs en fonction de l'âge des enfants et ainsi de fixer le tarif à 1,93 € HT pour un enfant de moins de 6 ans et à 2,03 € HT pour un enfant de plus de 6 ans.

Monsieur le Président informe que l'école Victor Hugo où ont lieu habituellement les ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) sera en travaux pendant la période d'été. Il a été proposé que les centres de loisirs se déroulent à l'école Bezegher (Sart), afin d'éviter d'éparpiller les enfants dans plusieurs lieux. La confection des repas se fera directement dans les cuisines de Bezegher pour les ALSH car le restaurant scolaire de Merville est inutilisable. Néanmoins, afin de respecter les conditions d'hygiène et des chaînes du froid, les repas des personnes âgées seront exceptionnellement confectionnés par la société API de Fleurbaix et livrés à Merville pour le portage.

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**, autorise son Président à signer l'avenant.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.